



Route cantonale N°30, Rue Francillon à St-Imier, Canton de Berne

Résumé	
<u>Modification entre l'état initial et l'état futur/actuel</u>	Dans un premier temps, des réaménagements ont été effectués (2013) en gardant la limitation de vitesse à 50 km/h. Ensuite, une phase test avec signalisation à 30 km/h a été faite en 2016.
<u>Effet</u>	La nouvelle signalisation (introduite entre 2015 et 2016) a permis une réduction du bruit entre 3 et 4 dB(A).

Bruit	Etat initial	Etat futur/actuel
<u>Effet</u>	Jour : - 3 à 4 dB(A) Nuit : - 3 à 4 dB(A)	
<u>Paramètres</u>	- V85 jour : 50 km/h - V85 nuit : 58 km/h - N2% jour : 5.2%	- V85 jour : 38 km/h - V85 nuit : 43 km/h - N2% jour : 5.2%

Infrastructure	Etat initial	Etat futur/actuel
<u>Type de route</u>	- Route cantonale, axe d'importance interrégionale - Espace de rencontre et commercial	- Route cantonale, axe d'importance interrégionale - Espace de rencontre et commercial
<u>Affectation des zones voisines</u>	- Commerces, habitations, place de marché	- Commerces, habitations, place de marché
<u>Priorité</u>	- Rue avec priorité	- Rue avec priorité
<u>Mobilité douce (piéton, vélo...)</u>	- Passage piéton pour traverser la route	- Trottoir continu - Piétons ont la priorité et peuvent traverser la route dans toute la zone

Infrastructure	Etat initial	Etat futur/actuel
<u>Transport public</u>	- Aucun	- Aucun
<u>Mesures constructives</u>	- Passage piéton	- Trottoir continu - Bandes polyvalentes au centre de la chaussée
<u>Marquage particulier</u>		

Données trafic	Etat initial	Etat futur/actuel
<u>TJM</u>	- 8'138 veh/jour	- 8'138 veh/jour
<u>Répartition du trafic et % de véhicules bruyants</u>	- N2% jour : 5.2%	- N2% jour : 5.2%
<u>V85</u>	- V85 jour : 50 km/h - V85 nuit : 58 km/h	- V85 jour : 38 km/h - V85 nuit : 43 km/h

Références :

- Prona SA, *Assainissement du bruit route cantonale n°30, St-Imier : Mesurages de bruit avant et après mise en place de la Zone 30*, Bienne, 29.08.2016
- RWB Berne SA, Canton de Berne et Municipalité de Saint-Imier, *Réaménagement de la route cantonale n°30 et des places communales : rapport final*, Prêles, 31.01.2017